

les cas, une entente très-intime n'existe entre les cours de Saint-Petersbourg et de Berlin, et que les deux gouvernements, afin de convaincre les petits-Etats, qu'on peut encore agglomérer, de l'inutilité de leur résistance à la politique future de ces gouvernements, désirent prouver à tout le reste de l'Europe que la situation et la puissance de l'Angleterre dans les affaires européennes sont choses réglées dans le passé.

UN FAIT ROUGEUX! — Sous ce titre, les journaux hollandais publient une histoire tragique. La voici :

Le baron de Bieberstein, officier de justice à Eindhoven, avait reçu, le 25 novembre, des mains du bourgmestre de Heeze, quatre prisonniers français, trois brigadiers des hussards et un hussard, qui étaient parvenus à s'évader de la forteresse de Wesel. Ces malheureux étaient tellement exténués qu'on a dû les transporter sur un chariot. L'officier de justice les fit soigner dans la maison d'arrêt, et comme les prisonniers avaient passé sept nuits sans sommeil, il ordonna qu'on devait les laisser dormir aussi longtemps qu'ils le voulaient, et qu'avant leur départ on devait leur donner des aliments chauds ; la commission de la Croix rouge, qui payait tout cela, leur remit aussi de l'argent pour continuer leur voyage. Les prisonniers fugitifs avaient manifesté le désir d'être dirigés sur Achel, en Belgique, mais à condition de ne pas être livrés aux autorités belges, et l'officier de justice donna ses ordres en conséquence. Il les vit encore le soir et renouvela sa promesse formelle qu'ils seraient conduits en Belgique et pas en Prusse.

Le même soir arrive d'Oirschot le premier lieutenant commandant d'arrondissement de la maréchaussée à Eindhoven; il reçoit la communication des dispositions de l'officier de justice; mais sans en prendre note, il ordonne que les prisonniers seront transportés le lendemain vers la Prusse. L'officier de justice apprend que plus tard que le premier lieutenant de la maréchaussée avait méconnu à ce point ses ordres; le gélier avait cru que l'officier de justice avait changé d'avis!

Rarement un homme de bien comme M. de Bieberstein s'est trouvé mis dans une situation plus désagréable par la désobéissance d'un inférieur. L'officier de justice a fait insérer dans les journaux de Bréda une déclaration dans laquelle il dit que les quatre prisonniers croient qu'il est un lâche et un traître; il a envoyé une plainte au procureur-général du Brabant septentrional.

Non-seulement le lieutenant a méconnu les ordres de son chef, mais il a violé une disposition ministérielle d'après laquelle les prisonniers de guerre qui sont entrés en Hollande doivent être conduits où ils veulent. Du reste, même si l'action du lieutenant n'était pas illégale, elle serait encore une cruauté atroce, devant laquelle on recule d'autant plus qu'elle a été accomplie de sang-froid et contre des victimes sans défense. L'action a porté ses fruits: les Prussiens ont fait fusiller les quatre infortunés.

Chronique locale & départementale

Nous recevons la lettre suivante :
« Roubaix, 14 décembre 1870.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Le public est impatient de savoir à quoi s'en tenir relativement à la prorogation des effets de commerce.

Tous les protêts ont été levés jusqu'au 15 décembre. Il serait très-utile de savoir si les effets créés avant la déclaration de guerre seront exigibles le 15 courant.

S'il en pouvait être ainsi, combien de petits commerçants auront à souffrir et quels désastres vont suivre cette échéance!

La question est assez importante: elle est de celles qui ne peuvent souffrir de retard sans causer une grande perturbation. J'espère qu'on ne tardera pas à informer le commerce de la décision prise par le gouvernement.

Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

VOTRE ABONNÉ.

P. S. Le Memorial de Lille réclame aussi aujourd'hui en faveur d'une prorogation nouvelle des valeurs créées avant la guerre.

Voici la lettre adressée au Memorial de Lille :

Deux jours seulement nous séparent de l'échéance fatale du 15 décembre, et le gouvernement reste muet! Entend-il continuer ou refuser d'accorder une prorogation nouvelle pour toutes les valeurs créées antérieurement à l'époque de la déclaration de la guerre?

Dans le premier cas, pourquoi laisser peser sur la conscience du commerçant ce cauchemar atroce qui l'opprime, jusqu'à la veille de l'échéance?

Dans le second cas, il convient d'en informer le commerce au moins huit jours à l'avance; car si un honnête négociant ne veut à aucun prix voir sa signature protestée, qu'on lui laisse au moins le temps de prendre hypothèque sur sa maison pour payer ses obligations?

Le Gouvernement, par son dernier décret a levé tout protêt jusqu'au 15 décembre.

En adoptant cette mesure, il ignorait sans doute pas qu'au lieu de 50 jours de prorogation il n'en accordait que 15 en moyenne; que cette mesure avait le double inconvénient d'accumuler toutes les échéances à la même date; ce qui nous parait regrettable: Ainsi, par exemple, ceux qui avaient à payer pour le 15, 20, 25, 30 novembre, 5, 10, 15 décembre, tout cela se trouve en bloc au 15 décembre.

Il eût été beaucoup plus simple d'accorder purement et simplement une prorogation d'un mois.

Aujourd'hui, que fera le Gouvernement? Nous pensons qu'il continuera à proroger les valeurs créées avant la guerre.

Mais, de grâce, qu'il n'attende plus la veille de l'échéance pour se prononcer!

On nous communique la lettre suivante, qui a été envoyée par le comité à tous les commandants de bataillons de mobilisés :

Lille, le 2 décembre 1870.

Monsieur le commandant,

La société de secours aux blessés du Nord de la France, se préoccupant, au moment de votre prochaine entrée en campagne, des difficultés que vous pourriez rencontrer de donner à vos blessés les soins nécessaires par suite des ressources insuffisantes dont vous disposez actuellement, à l'honneur de vous engager à organiser dans votre bataillon une caisse de secours à l'aide de souscriptions volontaires à l'effet d'assurer le fonctionnement de vos ambulances et de satisfaire à certaines conditions hygiéniques. Cette caisse, si vous le jugez convenable, serait dirigée sous votre présidence par le conseil d'administration et le médecin.

La société ne doute pas, dans la fondation d'une semblable œuvre, que vous ne trouviez un concours très-actif de la part de quelques familles dont les enfants sont placés sous votre commandement.

Si, comme elle l'espère, vous reconnaissez l'utilité de création, il serait indispensable tout d'abord d'assurer votre matériel d'ambulance en l'approvisionnant pour vos blessés et vos malades d'appareils de chirurgie, d'instruments, de médicaments, de liqueurs réconfortantes, d'extrait de viande, d'essence de café au lait, de chocolat, de sucre, etc.

Dans le cas où vos ressources dépasseraient les dépenses exigées par votre ambulance, le conseil apprécierait s'il n'y a pas lieu d'affecter une partie des fonds disponibles à procurer un bien-être au bataillon en lui fournissant quelques vivres, des tentes, des couvertures et d'autres effets de couchage.

Peut-être serait-il possible de secourir quelques familles de vos mobiles laissées dans la misère par le départ ou par la mort de leurs soutiens naturels.

Une si généreuse initiative de votre part aurait pour conséquence d'augmenter l'union des hommes que vous commandez et de les rapprocher par des sentiments d'estime et d'affection. Le même esprit de patriotisme les anime.

Ils combattent pour la même cause, la défense de la patrie; tout doit leur être commun, la bonne comme la mauvaise fortune. Rien n'est plus propre à engendrer cette confiance réciproque qui doit conduire nos défenseurs à la victoire qu'un bienveillant et mutuel appui, afin d'adoucir les rigueurs de la guerre. Un des plus efficaces moyens d'obtenir un si beau résultat est de faire appel au dévouement de chacun dans l'intérêt de tous.

Si vos officiers avec votre assentiment consentent à créer cette caisse de secours qui doit concourir à l'amélioration physique, morale et intellectuelle de votre bataillon, veuillez, monsieur le commandant, m'en donner avis afin que je puisse transmettre votre décision à la société de secours aux blessés du Nord de la France qui sera heureuse de vous aider de tout son pouvoir.

Agréez, etc.,

A. L. HOUEZ DE L'AULOIT,

Membre du Comité de secours aux blessés du nord de la France, délégué pour la création des Caisse des secours dans les bataillons des mobiles et des gardes nationaux mobilisés.

14, square Jussieu, Lille.

Le président de Comité,
Comte DE MÉLUN.

C'est demain, jeudi, qu'auront lieu, en l'église de Fives, les funérailles de M. Pierre-Marie-Ghislain-Hyacinthe-Maximilien de Brigade de Kemlandt, capitaine au 4^e régiment de marche, 9^e bataillon de la garde mobile du Nord.

Cet officier a été tué, pendant le combat de Villers-Bretonneux, à la tête de ses soldats qu'il avait conduits au feu avec une bravoure au-dessus de tout éloge.

Il était âgé de 25 ans.

Le service funèbre de M. Alfred Cochetoux, lieutenant des mobiles dans l'armée du Nord, tombé glorieusement sur le champ d'honneur, au combat de Villers-Bretonneux, a été célébré lundi à Templeuve au milieu d'une nombreuse assistance.

Une quête faite, pendant la messe, au profit des prisonniers, a produit une somme de 150 francs.

Les marchands qui désirent faire les fournitures de paille, de foin, de son ou d'avoine nécessaires au service de la garde nationale mobilisée, sont priés de se faire inscrire à la Préfecture, 1^{re} division.

Dernières nouvelles

On a de bonnes nouvelles du Havre. L'ennemi ne semble pas décidé à attaquer une ville dont les habitants sont décidés à se défendre.

Les prussiens occupent Dieppe, Pont-Audemer, Routot, Fécamp, Bolbec.

Le *Guetteur de Saint-Quentin* dit que la nouvelle de la reprise de La Fère était prématurée.

Dimanche, des uhlands ont traversé le Pas-de-Calais. Une quarantaine d'entre eux ont été vus à dix kilomètres d'Arras.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Bordeaux, 13 décembre.

(par Zurich et l'Allemagne.)
M. Thiers reste à Bordeaux.

Les Prussiens ont occupé le château de Chambord. On assure qu'ils avaient aussi occupé Vierzon, mais que les Français reprirent ensuite cette ville.

Le bruit court ici que les Prussiens ont occupé Blois; suivant des avis de Tours de dimanche, les Prussiens arrivèrent le 9 devant Blois sur la rive gauche. Le pont sur la Loire étant rompu, les Prussiens sommèrent la ville de se rendre et de rétablir le pont sous la menace de bombardement. M. Gambetta se trouvant dans la ville, fit répondre par un refus formel.

On assure que des forces composées de troupes de ligne et d'artillerie concentrées à Blois étaient en mesure de repousser l'attaque.

Arras, 14 décembre.

On mande de Lesars et de Warlencourt, à 5 ou 6 kilomètres de Bapaume, que 48 uhlands, venant d'Albert, se sont avancés jusqu'à ces deux communes, hier, à 4 heures du soir.

Nous apprenons de Péronne que les uhlands se sont aussi montrés dans les environs. Les francs-tireurs leur ont tué 15 hommes et les ont dispersés.

On assure que les Prussiens ont essayé de reprendre Ham, et qu'ils ont été repoussés avec d'assez grandes pertes.

La reprise de La Fère par nos troupes n'est pas confirmée.

Alençon 12 décembre

Des cavaliers prussiens, cantonnés à Verneuil ont quitté la ville. Les Prussiens ayant évacué Dreux se portent sur Versailles et Chartres; ils occupent Conches. 15 uhlands sont entrés à St-Jean-de-Losne.

Calsruhe, 13 décembre.

La chambre a été ouverte aujourd'hui.

Le discours du trône, prononcé à cette occasion, dit que la tâche de la Diète sera de donner aux nouveaux traités fédéraux une sanction constitutionnelle dans le grand Duché de Bade. Le discours exprime la confiance que l'idée de l'unité nationale, à qui la dignité impériale a donné une expression symbolique, arrivera, à l'aide des nouvelles formes constitutionnelles, à une réalisation plus énergique.

Le discours demande ensuite l'approbation des lois provisoires, nécessitées par la subite explosion de la guerre, des mesures financières qui avaient été prises ainsi que l'allocation des moyens ultérieurs pour la continuation de la guerre. Le discours termine en exprimant l'espoir que cette surcharge de trésor n'aura plus lieu lorsque, dans un temps qui n'est pas éloigné, une paix favorable aura été obtenue.

Dresde, 13 décembre.

On annonce de bonne source [que le ministre de la guerre, le lieutenant général von Fabrici, a été nommé par le roi de Prusse, gouverneur général des provinces occupées du nord de la France.

Londres, 14 décembre.

Le Times dit que si le Duc fait appel aux puissances signataires du traité, de graves questions seront soulevées. L'intention de l'Angleterre n'est pas de marcher seule à la défense du Luxembourg, elles consulteront les autres puissances avant de prendre une résolution.

D'après le *Standard*, la violation de la neutralité du Luxembourg est une insulte pour l'Angleterre; ce dernier acte de la Prusse, est l'apothéose de la force brutale.

Pesth, 13 décembre.

Dans la séance de la délégation hongroise, le général Benedec a répondu, au nom du ministre de la guerre, à l'interpellation relative à la situation de l'armée.

L'armée compte 864,840 hommes de troupes régulières, 187,527 landwehrs. L'artillerie a été augmentée, depuis 1867, de 378 canons; d'autres encore sont nécessaires.

L'armée possède 899,272 fusils se chargeant par la culasse, La landwehr autrichienne possède 57,227 fusils à aiguille et la landwehr hongroise 80,000. On doit en construire encore 15,000.

Le ministre demande la nomination d'une commission de six membres pour examiner la situation de l'armée.

Versailles.—Officiel.

Blois a été occupé par nous le 13 décembre.

Strasbourg, 13 décembre.

A Phalsbourg, nous avons capturé 52 officiers, 1829 hommes et 65 canons.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Décès

2 décembre.—Delcour Maria, 5 mois, [rue du Nouveau-Monde.—Vandenheede Jeanne, 31 ans, ménagère, à l'Hôpital.—Vandeneynde présenté sans vie, au Fontenoy.

3 décembre.—Deleplanque Pauline, 31 ans, dévideuse, rue de Ma Campagne.—Duvosquel Charles, 64 ans, journalier, rue St-Jean.—Vanleupette Pierre, 67 ans, tisserand, chemin de l'Ommelet.

4 décembre.—Lecomte Henri, 11 ans, au Fort de Messine.—Roquet Louis, 9 mois, rue de la Vigne.—Caulier Aline, 29 ans, ménagère, aux 3 Ponts.—Vandrouffe Stanislas, 83 ans, militaire pensionné, rus de la Redoute.

5 décembre.—Huyghe Léon, 1 mois, au Calvaire.—Maertens Vicroire, 1 an, rue de Lile.—Bartholomeus Edouard, 76 ans, marchand de lait, rue de l'Empereur.—Desplanques Clara, 4 jours, rue de l'Empereur.—Colpaert Victor, 15 jours, au Pile.—Autem Isidore, 57 ans, teinturier, à l'Hôpital.—Pratte Maria, 2 jours, rue de Lille.

6 décembre.—Moreau Pauline, 7 ans, au Fontenay.—Léotaat Florentin, 66 ans, journalier, à l'Hôpital.—Terlyncq Pierre, 63 ans, Journalier, à l'Hôpital.—Duforest Marie, 21 ans, sans profession, rue de Croix.—Deweer Augustine, 3 mois, rue du Moulin de Roubaix.

7 décembre.—Arbon Marie, 3 jours, rue de la Croix.—Bosuyt Rosalie, 16 jours, à l'Époule.—Vandenbosseche Jean, 20 ans, tailleur, à l'Hôpital.—Sassoye Camille, 4 mois, au Fontenoy.—Cossement Colette, 72 ans, ménagère, à la Basse-Mazure.—David Adolphe, 4 mois, rue du Bois.—Vandenbroeck Jean-Baptiste, 58 ans, tisserand, à l'Hôpital.—Devallée Pierre, 7 mois, rue de Lille.—Vion Jean-Baptiste, 80 ans, journalier, au Trichon.—Vanderhaegen, présenté sans vie, à l'Époule.

8 décembre.—Dujardin Jean, 59 ans, marchand de charbons, rue du chemin de fer.—Valcke Léon, 32 ans, journalier, à l'Hôpital.

11 décembre.—Devlamincq, présenté sans vie, route de Wattrelos.—Carrette Julie, 75 ans, ménagère, à l'Époule.

12 décembre.—Malfait Charles 1 an, rue de la Guinguette.—Matton Marie, 11 mois, à la Basse-Mazure.—Vanoverschelde Mathilde, 2 mois, rue de la Lys.—Menrat Léontine, 29 ans, ménagère, au Pile.—Verhelst Gustave, 1 an, rue de Nouveaux.—Deschamps Sophie, 27 ans, bobineuse, à l'Hôpital.—Delepaul Henri, 64 ans, tisserand, à l'Hôpital.

AVIS

concernant les lettres adressées aux militaires.

Les lettres adressées aux militaires faisant partie d'un corps d'armée en campagne ne doivent porter sur l'adresse que les indications suivantes :

- 1° Les noms et prénoms.
- 2° Le numéro du régiment.
- 3° Le numéro de la division.
- 4° Le numéro du corps d'armée.

Exemples :

M. RICHARD, Louis
39^e régiment de marche,
2^e division. — 15^e corps d'armée.

M. BLANC, Henri
garde mobile de la Dordogne,
3^e division. — 13^e corps d'armée.

Il importe surtout que la désignation du corps d'armée termine l'adresse et soit bien indiquée, sans y joindre le lieu de campement qui est essentiellement mobile.

Tours, 27 novembre 1870.

Le directeur général des télégraphes et des postes,
Signé : STEENACKERS,

AVIS AU PUBLIC.

En vue de faciliter aux militaires français retenus par l'ennemi dans les départements envahis, le moyen de recevoir des secours pécuniaires de leurs parents ou de leurs compatriotes, l'Administration Française a pris avec l'Office Belge un arrangement analogue à celui qui permet d'expédier des sommes d'argent par la poste aux prisonniers de guerre français en Allemagne.

Par suite de ce nouvel arrangement, les bureaux de poste français sont aptes aujourd'hui à recevoir et transmettre, moyennant le simple droit belge de 10 centimes par 10 francs ou fraction de 10 francs, des dépôts d'argent au profit de ceux de nos soldats qui sont restés aux mains de l'ennemi dans l'Alsace et la Lorraine. Ces dépôts, convertis par la poste française en mandats pour le percepteur des Postes à Bruxelles et par ce fonctionnaire en mandats de la Belgique pour la Prusse, n'auront à subir, à raison de leur réexpédition de Bruxelles, qu'une réduction de 25 centimes par 100 fr. ou fraction de 100 fr. au profit de la poste allemande.

CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE A MOUSCRON :
Lille, dép., Matin : 5.30 — 7 h. — 8.3 — 9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir : 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 11.
Roubaix, dép., Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir : 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47
Tourcoing, dép., Matin : 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir : 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52
Mouscron, (heure belge) Arr. Matin : 6.10 — 7.45 — 9.16 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir : 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40

DE MOUSCRON A LILLE

Mouscron (heure belge) dép. Matin : 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir : 1.40 — 3.21 — 5.53 — 7.10 — 9.10.
Tourcoing, (heure franç) dép. Matin : 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir : 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24
Roubaix, dép. Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir : 2.01 — 3.42 — 6.13 — 7.38 — 9.36
Lille, Matin : 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir : 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

AVIS

Echange de billets contre or
PRIME, 3 FR. AU MILLE
S'adresser rue J.-J. Rousseau 20, à Lille.

ON DEMANDE

de suite des ouvriers TAILLEURS, pour façons, grandement payées. S'adresser rue St-Georges, 4, Grands Magasins de la Providence.

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectiionneurs.
DEPOT DE TISSUS
pour vareuse et pantalon d'uniforme
rue Saint-Georges, n° 4 et 6, Roubaix

Etoffe vareuse	à	4 fr. 75
Drap bleu mat	à	6 fr. 90
Drap castorine bleu	à	8 fr. 90
Drap castorine bleu supérieur	à	10 fr. 90
Drap castorine extra fin	à	13 fr. 75

SOUS CE TITRE :

AUX ARMES!
Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille, viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler.

En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique.

Prix : 1 fr.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.
Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours
TOUS LES JOURS,

Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

AVIS

Draps pour vareuse et uniforme de garde nationale, chez MM. Léon Duthoit et C^e, 2, rue du Chemin-de-Fer 520

En vente à la Librairie J. Rebeux, 1, RUE NAIN, 1.

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie

Prix : 75 centimes.

AVIS

La compagnie des mines de Béthune informe MM. les consommateurs qu'à l'approche de la saison d'hiver elle approvisionnera ses dépôts de bons charbons et briquettes, pour foyers domestiques à des prix modérés.

Elle les engage à faire dès maintenant un approvisionnement suffisant pour le cas où les communications deviendraient moins faciles.

S'adresser à son Agence rue Pellart, 31, où à son dépôt rue Latérale près la rue du chemin de fer.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 12 Décembre 1870
OBLIGATIONS DES VILLES.
Lille 1860. J. A. 1865. 90 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864 87 ..
Lille 1868, libérées. 470 ..
Lille à Béthune, oblig. 326 ..
Armentières. 497 50
Roub.-Tourcoing 'R. à 50. 36 ..
VALEURS LOCALES.
Caisse comm. de Lille, Verley, Decroix. 586 25
Crédit industriel du Nord. 510 ..
Caisse Pérot et Comp. 895
Compagnie le Nord incendié 20 fr. p. 1300 ..
Gaz de Wazemmes à 1320 ..
— n 1125 ..
Comptoir Eveldier et C^e. 575 ..
Caisse comm. de Roubaix. 560 ..
Lille à Béthune, actions. 495 ..
Aniche (le douzième) 465 ..
Azincourt. 597 50
Auchy-au-Bois 436 ..
Bully-Grenay an. 390 ..
Bruay. 400 ..
Campagnac. 450 ..
Carvin 875 ..
Courrière 10075 ..
Douvrin, anc.
Douvrinouv. 1864
Escarpelle. 1150 ..
Epinae.
Ferfay. 1260 ..
Fiennes et Harding.
Lens. 9000 ..
Lévin. 1550 ..
Meurchin. 995 ..
Vicoigne-Nœux. 5410 ..
Vendin.
Thiv. et Fresnes (M.)